



Formation DÉCRET TERTIAIRE

Éco Énergie Tertiaire - Obligations 2030-2050

Qui est concerné ?

- BE fluides, thermique, électricité
- Installateurs qualifiés RGE
- Conseillers en énergie
- Architecte

Prérequis :

Notions d'électricité de base

OBJECTIFS

- Comprendre les obligations 2030-2050
- Utiliser la plateforme OPERAT
- Définir les années de référence
- Calculer les objectifs -40/-50/-60%
- Élaborer un plan d'actions
- Éviter les sanctions 7500€

INTERVENANT

Consultant Réglementation Énergétique

- Spécialiste décret tertiaire et plateforme OPERAT
- 5+ ans accompagnement entreprises tertiaires

EVALUATION

- QCM technique (75% requis)
- Étude de cas pratique
- Simulation PVSyst/ArcheliOS

CONTENU

Cadre réglementaire obligations

- Décret 23 juillet 2019
- Seuil 1000 m² activité tertiaire
- Échéances 2030-2040-2050
- Objectifs -40%/-50%/-60%
- Sanctions financières 7500€
- Bâtiments assujettis/exemptés
- Mise en demeure préfets

Méthodes de calcul et OPERAT

- Méthode relative vs absolue
- Années de référence
- Plateforme OPERAT ADEME
- Indicateurs énergétiques
- Données climatiques correctives
- Déclaration annuelle obligatoire
- Ajustements consommations

Actions et leviers réduction

- Amélioration performance énergétique
- Installation équipements performants
- Adaptation
- Rénovation énergétique globale
- Systèmes GTB/GTC
- Énergies renouvelables
- Sensibilisation et formation

Stratégies et modulation

- Dossier technique modulation
- Contraintes architecturales
- Contraintes patrimoniales
- Coûts disproportionnés
- Plan d'actions pluriannuel
- Suivi indicateurs
- Accompagnement conformité

Date : 10/10/2025

Coût : 850€ HT/pers

Durée : 14 heures

Lieu : Suresnes

Contact : contact@mbepositive.fr